

Autour de l'OAI : les questions qu'il faut se poser
C. Berthaud (ISH), J.M. Francony (IUP - UPMF), C. Aubry (MSH-Alpes)

Lors de la mise en place d'un système d'archives ouvertes, ou lorsque l'on choisit d'entrer dans le processus de l'OAI, à quelque niveau que ce soit, un certain nombre de questions vont se poser qui concernent aussi bien le chercheur, le laboratoire dans lequel il travaille, que l'ensemble de la communauté scientifique. Le documentaliste est automatiquement associé à cette démarche.

Pour pouvoir répondre « le moins mal possible » aux questions qui vont se poser ou tout au moins pour savoir de quoi l'on parle, nous nous proposons d'aborder ces questions sous forme de glossaire.

Les termes actuellement utilisés dans la littérature qui traite de l'OAI sont des termes soit anglo-saxons soit traduits différemment selon les pays ou les communautés, ce qui contribue à brouiller nos idées et à rendre difficile une vision claire de ce que recouvre réellement chaque terme.

De plus, il s'agit de technologies nouvelles, en pleine évolution, dont il faut connaître les mécanismes de base sans pour cela prétendre devenir des spécialistes.

On retrouve avec l'OAI, ce qui s'est passé au moment de l'informatisation des bibliothèques : les documentalistes, pour parvenir à mener à bien une informatisation, ont dû se former afin de communiquer avec les informaticiens et parler le même langage, pour adapter au mieux, les besoins des utilisateurs et les contraintes techniques.

Un système d'archives ouvertes répond à 4 préoccupations :

- Diffuser la production scientifique
- Donner accès à la production scientifique
- Valoriser la production scientifique
- Archiver la production scientifique

Ce qui pose immédiatement les questions suivantes :

- Comment gérer les informations et comment les retrouver ?
- Comment rendre les informations pérennes en les stockant ?
- Comment évaluer la production scientifique ?
- Comment traiter les problèmes juridiques ?

Les 2 premières questions seront en partie traitées par C. Berthaud et C. Aubry par le biais de certains termes contenus dans le glossaire. L'évaluation par les pairs sera abordée par JM Francony, les questions juridiques seront traitées par A.M. Benoit et le groupe de travail sur le Droit.